



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

LEGISLATURE 2021-2026

Procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 à 20h00

à Romanel-sur-Lausanne

Présidence :	PISANI	Jean-Claude
Délégués du Conseil intercommunal		
Jouxens-Mézery (JM)	ASCHWANDEN GRANDCHAMP KLINGER-LOHR BONVIN MANTHEY MÜLLER	Sonja (excusée) Thierry (excusé) Mariela Jacek (excusé) Aude
Prilly (P)	AMBLET BARBEY CLARAMUNT CONNE DEILLON DIAS ANDRADE LOURENCO DRAYER FAVE FERNANDEZ MAROLF NOSEDA GUIGNARD PILET REYMOND TORTELLI	Olivier Aurélie (excusée) Lumia (excusée) Georges Fabien Ana Filipa Blaise Nolwen Sylvain (excusé) Philippe Geneviève Olivier (excusé) Antoine Eva (excusée)
Romanel-sur-Lausanne (RsL)	BOVEY MUGGLI PISANI BEN NSIR PISANI SPÖRRI VANNAY	Christian Philippe Nadia Jean-Claude Daniel (excusé) Nathan
Comité de direction		
Prilly	JOLY	Rebecca
Jouxens-Mézery	SCHOENI	Nathalie
Romanel-sur-Lausanne	DAGON	Jennifer
Secrétaire CI (procès-verbal)	KAUFMANN	Manuela

M. le Président Jean-Claude PISANI ouvre la séance, remercie les membres présents, qui ont été convoqués dans les délais, et salue les membres du Comité directeur.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

16 sur 25 déléguées et délégués sont présents à l'appel et les 3 communes sont représentées. Le quorum est atteint. Selon l'article 13 des statuts, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023
3. Election d'un scrutateur au Bureau du Conseil intercommunal pour 2023-2024
4. Correspondance et communications du Bureau
5. Communications du Comité de direction
6. **Préavis N°6/2023 sollicitant un crédit de CHF 562'000.- destiné à la transition fluo/led des sources lumineuses dans les bâtiments scolaires à Prilly**
7. **Préavis N°7/2023 visant à l'octroi d'un crédit de CHF 374'200.-TTC destiné aux études du projet d'agrandissement et d'assainissement du collège de Mont-Goulin**
8. **Préavis N°10/2023 visant à l'octroi d'un crédit de CHF 140'200.-TTC destiné à la remise en état des socles du pavillon de Corminjoz**
9. Motions, postulats, interpellations
10. Questions et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023

M. le Président Jean-Claude Pisani demande une correction de son intervention en page 88 : à la place de « demande s'il y aura un DDP pour le terrain et un autre DDP pour le prix de vente » il faut écrire « demande s'il y aura un préavis pour le DDP pour le terrain et un autre préavis pour le prix de vente ».

Le procès-verbal corrigé est adopté à l'unanimité.

3. Election d'un scrutateur au Bureau du Conseil intercommunal pour 2023-2024

Aucune candidature.

4. Correspondance et communications du Bureau

La séance du Conseil intercommunal du 24 avril sera présidée par M. le Vice-président Olivier Amblet.

5. Communications du Comité de direction

Mme la Présidente du Codir Rebecca JOLY informe que les communes de Jouxten-Mézery (12 décembre 2023) et Prilly (4 décembre 2023) ont approuvé la vente de leurs bâtiments scolaires à l'ASIGOS. Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne traitera ce préavis le 8 février 2024.

6. Préavis N°6/2023 sollicitant un crédit de CHF 562'000.- destiné à la transition fluo/led des sources lumineuses dans les bâtiments scolaires à Prilly

M. le Conseiller Georges CONNE lit les conclusions du rapport de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Christian BOVEY lit des observations, des questions qui attendent des réponses du CoDir (voir infra réponses de Mme Joly) et les conclusions du rapport de la COGEF qui propose d'accepter le préavis.

Discussion

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR attire l'attention sur des salles qui ne sont pas destinées à un usage scolaire, comme par exemple, des salles de l'APEMS et de la Protection civile et qui ne font pas partie du périmètre de l'ASIGOS. Les coûts des travaux ne devraient pas être pris en charge par l'ASIGOS.

Mme la Présidente du Codir Rebecca JOLY répond aux questions complémentaires de la COGEF :

- Pourquoi les coûts reportés dans le préavis sont-ils supérieurs à ceux présents dans le rapport de la société « Aebischer & Bovigny » ? Est-ce que le démontage et l'élimination a été pris en compte dans ce rapport ? (Il subsiste une différence même sans cela)

Réponse : L'estimation ne comprenait pas le démontage et l'élimination, environ 10% du coût de fourniture. Il manquait aussi la TVA à 8,1%, pour des travaux en 2024.

- Merci de nous donner des détails sur l'éclairage scénique de l'aula. (Détails de l'offre, matériel projeté, ...) Il n'y a pas d'information à ce sujet dans le préavis et les annexes.

Réponse : pour l'aula, 6 rails de 4 projecteurs, 24 leds en tout, câbles, matériel électronique, le tout pour un total de CHF 72'000.-, dont CHF 15'000.- de pose et le reste pour le matériel. Les détails de l'offre seront mis à la disposition des conseillers avec les documents du prochain Conseil.

- Il y a 2780 sources lumineuses à remplacer sur le site de l'Union (tout compris) pour 31 classes, les 3 salles de gym, la piscine, les salles spécialisées, les couloirs, les toilettes, ... Quelle est le nombre de sources prévu pour ces différents cas ? (Nombre de sources par classe, salle de gym, ...)

Réponse : Pour l'Union, une salle de classe standard est de 14 leds. Une salle spéciale dans les 40 et l'aula à 80. Une annexe avec ces détails techniques sera mise à disposition des Conseillers.

Pour répondre à Mme Pisani Ben Nsir, elle rappelle que le bâtiment en question est à prépondérance scolaire. L'entretien sera facturé aux divers utilisateurs et il comprendra tous les coûts, y compris l'amortissement. Les luminaires font partie du bâtiment propriété de l'ASIGOS.

Vote du préavis

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis N°06-2023,
- ouï les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder au CODIR un crédit d'investissement de CHF 562'000.-- destiné à la transition fluo à LED des sources lumineuses des bâtiments scolaires sis sur la Commune de Prilly ;
2. d'autoriser le CODIR à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
4. de comptabiliser les éventuelles subventions au crédit des comptes 6610.00-2023.06.5120, 6610.00- 2023.06.5210 et 6610.00-2023.06.5180 ;
5. d'amortir ces dépenses sur une durée de 5 ans par le débit des comptes 3312.000-5120, 3312.000- 5210 et 3312.000-5180 ;
6. de prendre note que la charge d'intérêts, pour la première année, sera de l'ordre de CHF 8'400.--.

Votants	Oui	Non	Abstentions	Statut
15	unanimité	-	-	Accepté

7. Préavis N°7/2023 visant à l'octroi d'un crédit de CHF 374'200.-TTC destiné aux études du projet d'agrandissement et d'assainissement du collège de Mont-Goulin

Mme la Conseillère Aude MÜLLER lit les conclusions du rapport de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI lit les conclusions du rapport de la COGEF (rapporteuse Aurélie Barbey) qui propose d'accepter le préavis.

Discussion

Mme la Présidente du Codir Rebecca JOLY remercie les deux commissions et précise que la rénovation absolument nécessaire du collège de Mont-Goulin enthousiasme la direction des écoles et les enseignants.

Vote du préavis

Le Conseil Intercommunal de l'ASIGOS
- ayant eu connaissance du préavis ASIGOS n°07-2023 ;
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet décide

- 1) d'accorder au CODIR un crédit de CHF 374'200.- TTC destiné aux études du projet d'agrandissement et d'assainissement du collège de Mont-Goulin ;
- 2) de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
- 3) d'ajouter le présent crédit au crédit d'ouvrage et d'amortir le tout dès la mise en service du bâtiment ;
- 4) de prendre note que la charge d'intérêts annuelle, pour le présent crédit d'études, sera d'environ CHF 5'600.-- .

Votants	Oui	Non	Abstentions	Statut
15	unanimité	-	-	Accepté

8. Préavis N°10/2023 visant à l'octroi d'un crédit de CHF 140'200.-TTC destiné à la remise en état des socles du pavillon de Corminjoz

M. le Conseiller Georges CONNE lit les conclusions du rapport de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI lit les conclusions du rapport de la COGEF (rapporteur Thierry Grandchamp) qui propose d'accepter le préavis.

Vote du préavis

Le Conseil Intercommunal de l'ASIGOS
- ayant eu connaissance du préavis ASIGOS n°10-2023 ;
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet Décide

- 1) d'accorder au CODIR un crédit de CHF 140'200.- TTC destiné à la remise en état des socles du pavillon de Corminjoz ;
- 2) d'autoriser le CODIR à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
- 3) de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
- 4) d'amortir cette dépense sur une durée de 5 ans par le débit du compte 3312.000-5120 ;

5) de prendre note que la charge d'intérêts annuelle sera d'environ CHF 2'100.- pour la première année.

Votants	Oui	Non	Abstentions	Statut
15	unanimité	-	-	Accepté

9. Motions, postulats, interpellations

Rien

10. Questions et divers

M. le Président Jean-Claude PISANI demande des nouvelles de la mise en ligne du site internet. Il demande également une version consolidée des Statuts tels qu'adoptés dans la séance du 23 novembre 2023.

Mme la Municipale Nathalie SCHOENI répond que le site internet sera opérationnel probablement en février. Il est actuellement en travail.

M. le Président Jean-Claude PISANI annonce que la prochaine séance aura lieu le mercredi 24 avril 2024 à 20h00 à Romanel.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h45.

Le Président

La secrétaire

Jean-Claude PISANI

Manuela KAUFMANN

